



# M<sup>er</sup>éditerranée NOTE D'INFORMATION

Conformément à la réglementation nous vous informons que les Honoraires de notre agence sont fixés à :

## POUR LA TRANSACTION

Moins de 100 000€ : 10% TTC

Plus de 100 001€ : 6% TTC

## POUR LA LOCATION

- Saison : 25% du prix de vente
- Année : - 1 mois de loyer TTC, pour le propriétaire
  - Selon la loi Alur pour le locataire
- Gestion : 10 % HT des encaissements

NOTA : Tout mandat peut parfois faire l'objet d'une application de commission différente selon l'accord des parties.